



NOMINATIONS SYNDICALES

Nom de l'école ou centre : _____

Date de la réunion : _____

Nombre de membres dans l'école ou centre : _____

Nombre de membres qui ont participé à la réunion : _____

DÉLÉGUÉE OU DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Déléguée ou délégué : personne officielle représentant le syndicat dans l'école ou le centre.

Nom de la personne proposée pour être nommée à la fonction de déléguée ou délégué syndical dans l'école ou centre : _____

Personne proposée pour être désignée substitut dans l'école ou centre : _____

REPRÉSENTANTE(ES) ET/OU REPRÉSENTANT(S) AU CONSEIL GÉNÉRAL DU SEVM

Représentantes ou représentants : personnes qui assistent aux réunions du Conseil général du SEVM et qui font le lien dans l'école ou centre. Une représentante ou un représentant pour 20 membres ou moins.

0 à 20 = 1 représentant(e)

21 à 40 = 2 représentants(es)

41 à 60 = 3 représentants(es)

61 à 80 = 4 représentants(es)

81 à 100 = 5 représentants(es)

101 à 120 = 6 représentants(es)

121 à 140 = 7 représentants(es)

141 à 160 = 8 représentants(es)

161 à 180 = 9 représentants(es)

181 à 200 = 10 représentants(es)

Représentante(s) ou représentant(s) :

Substitut(s) : _____

Nom de la personne responsable de la réunion

Votre signature

N.B. Compléter les 2 endroits : délégué(e) et représentants (es) même si ces personnes sont les mêmes.